



La commission associative de la commune de Sillery vous propose un

# CONCOURS VIDÉO

**"MON ASSOCIATION EN MOUVEMENT"**



À DESTINATION DES  
**ASSOCIATIONS**  
DE SILLERY

MONTAGE FINAL  
**3 MIN**  
MAX

Vous êtes adhérent d'une association de Sillery ?  
Participez au concours vidéo organisé par la commission associative de la commune de Sillery.  
Vous avez jusqu'au 1 décembre 2024 pour déposer vos films.  
Modalités du concours au verso.

## À VOS SMARTPHONES !

# CONCOURS VIDÉO POUR LES ASSOCIATIONS DE SILLERY



## « Mon association en mouvement »

Vous êtes adhérent d'une association de Sillery ?  
Participez au concours vidéo organisé par la Commission Associative de la commune de Sillery. Vous avez jusqu'au 1 décembre 2024 pour déposer vos films.

**Ce concours vidéo s'adresse à un public amateur.  
Le réalisateur ou la réalisatrice doit être âgé(e) de 10 ans ou plus et être membre d'une association de Sillery.**

## OBJECTIF

Réaliser un court métrage avec votre smartphone, d'une **durée maximale de 3 minutes**.  
Votre film devra être tout public,  
sur le thème «**Mon Association en Mouvement**» et peut être réalisé **seul ou en groupe**.

Un jury composé de présidents d'associations, d'élus et de salariés de la commune attribuera les lauréats du concours fin décembre. La diffusion des films se fera lors de la remise des récompenses associatives en janvier 2025.

## COMMENT PARTICIPER

Votre dossier d'inscription et votre court métrage sont à déposer **au plus tard le 1 décembre 2024** auprès du service à la population de la commune de Sillery. L'inscription au concours vidéo est gratuite.

## TRANSMISSION DES COURTS MÉTRAGES

Deux possibilités :

- Par WeTransfer à [sylvain@sillery.fr](mailto:sylvain@sillery.fr)
- Par clé USB

## DOSSIER D'INSCRIPTION

Téléchargez le formulaire de participation sur [sillery.fr](http://sillery.fr) ou auprès du service à la population à l'Espace Irma Noël, 2 rue de la Barre à Sillery.  
Formulaire de cession de droit à l'image pour enfant et/ou adulte (à photocopier en fonction du nombre de personnes figurant à l'écran).

## RÈGLEMENT DU CONCOURS

Téléchargez le règlement sur [sillery.fr](http://sillery.fr). Nous vous invitons à en prendre connaissance avant toute participation. **Il doit être daté et signé par le réalisateur ou la réalisatrice.**

## VOS INTERLOCUTEURS

Pour toute question relative au concours, à votre dossier d'inscription ou à votre projet de court métrage, contactez le :

Servie à la population  
2 rue de la Barre - 51500 Sillery  
03 26 49 15 82  
[sylvain@sillery.fr](mailto:sylvain@sillery.fr)

